

Rapport moral et d'activités 2011/2012

Mesdames, Messieurs

Il me revient cette année encore de vous rendre compte des principaux faits et chiffres qui auront marqué la Fédération durant le dernier exercice écoulé, à savoir du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Conformément aux statuts et aux objectifs de notre projet associatif, ce rapport se déclinera selon les quatre rubriques habituelles : la gestion cynégétique, la formation, la coordination et l'appui technique aux actions des chasseurs, et la communication.

La gestion cynégétique

Cette gestion s'appuie sur un travail quotidien en termes d'inventaires et de mise en œuvre d'actions susceptibles d'améliorer la qualité des territoires et, par ricochet, la qualité des conditions d'exercice de la chasse.

1 L'amélioration de la qualité des territoires

La sécheresse exceptionnelle de l'année 2011 a été source de bonnes nouvelles pour la reproduction du petit gibier de plaine, avec des compagnies de perdrix observées à des niveaux que l'on n'avait plus l'habitude de voir. La précocité des travaux de broyage ont certes occasionné quelques dégâts, mais nous étions partis pour une grande année, à condition de ne pas prélever trop vite les intérêts d'un capital toujours fragile. D'où les décisions prises dans cette même salle pour instaurer des horaires de chasse pour le petit gibier sédentaire, et généraliser les PMA que la plupart des ACCA avaient depuis longtemps mis en place sur leur territoire. Sauf que ces PMA n'ont pas été du goût de tout le monde et que vous avez souverainement changé d'avis l'an dernier en demandant le retrait de ces PMA de l'arrêté préfectoral pris pour la saison 2012/2013.

Rappelons ici que la fédération a toujours agi dans le respect des décisions majoritairement votées par l'assemblée générale, consciente que tous les sujets, et en particulier celui des PMA petit gibier, ne font pas l'unanimité.

La sécheresse nous avait d'ailleurs conduit à vous interroger de nouveau au début de l'été pour répondre à la question posée par plusieurs adhérents concernant l'opportunité de retarder l'ouverture générale. Là encore, la consultation a été générale et le statut quo observé tout à fait respectueux de la volonté majoritairement exprimée.

Notre volonté d'agir avec les associations volontaires plutôt que de passer systématiquement par la voie réglementaire se concrétise avec les contrats de gestion proposés pour le faisan et la perdrix.

L'année qui s'est écoulée a été marquée par le dynamisme de la production de perdrix de repeuplement de la marque « La Royale », avec près de 25000 oiseaux disponibles en 2012.

La production de perdrix s'est développée avec trois élevages signataires de la charte de qualité et garants du respect du cahier des charges associé à la marque collective « La Royale ». L'EARL de la

Boutonne est en effet rejointe par la Faisanderie des Ages de MATHA et l'élevage du Maine Porchet situé en Charente.

Un autre éleveur qui s'est crû plus malin a tenté de commercialiser à notre insu des soi disant perdrix de cette marque, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui poursuivi pour contre façon.

Nous travaillons désormais sur ce projet avec d'autres fédérations et éleveurs du Gard, des Pyrénées Atlantiques et de l'Ariège. Le Lot et Garonne et les Yvelines nous ont aussi rejoints. Un seul regret peut être : les amateurs de ces perdrix de haute qualité se trouvent davantage dans le Gard et la Charente que chez nous, d'où le colloque organisé l'automne dernier pour faire témoigner certains d'entre vous qui se sont portés volontaires pour des opérations de repeuplement.

La sécheresse a aussi eu un impact nettement moins favorable pour la chasse du gibier d'eau, les propriétaires de mares de tonne n'ayant parfois eu que le droit de remplir des formulaires !

Ils étaient 517 à avoir renseigné leur demande d'autorisation de remplissage dans le cadre de la procédure mandataire pour laquelle la fédération fait en quelque sorte le travail de l'Administration.

Cela représentait en 2011 un volume d'1,99 million de m³ d'eau pour alimenter 318 hectares. Le jour où chacun comprendra que le remplissage des mares en fin d'hiver est seul de nature à permettre, en année normale, une simple réalimentation du niveau sans porter préjudice à la ressource en eau, cela ira mieux à la fois pour la chasse et pour la biodiversité.

Un motif de satisfaction malgré tout sur ce sujet : la signature de contrats de gestion pour quelques 60 mares de tonne situées dans le périmètre du marais poitevin, dans le cadre de NATURA 2000.

Les détenteurs de droit de chasse sont ainsi confortés dans leurs actions de gestion hydraulique, d'entretien des parcelles attenantes au plan d'eau, et de lutte contre les espèces invasives. Cela représente 475 hectares sur lesquels la gestion cynégétique est reconnue comme compatible avec la protection de la biodiversité.

Cette évocation de la qualité cynégétique des territoires ne saurait être complète sans rappeler l'important travail de suivi et de mise à jour des réserves de chasse et de faune sauvage, qui continue de représenter près de 100 000 hectares en Charente Maritime. Cela a donné lieu à l'instruction de 27 dossiers de modification à la veille de la saison 2012/2013. L'objectif d'amélioration du traitement des dossiers a d'ailleurs été atteint si l'on relève que la DDTM a pu délivrer les nouveaux arrêtés en moins de quinze jours à compter de la réception du dossier remis par la fédération.

La qualité de l'instruction a été optimisée. Le service de cartographie de vos territoires de chasse a été rendu possible grâce à l'acquisition du cadastre numérisé et au travail mené avec l'entreprise rochelaise 2D3D. Vous disposez d'ailleurs depuis l'an dernier d'une carte grand format de votre territoire de chasse.

La qualité des territoires se mesure aussi au travers des contrats que la fédération propose chaque année aux agriculteurs et aux propriétaires dans le cadre des formules « environnement faune sauvage ». Nous incitons à l'implantation de couverts favorables sur des parcelles en gel PAC, et aussi pour des terrains non agricoles. Des communes font ainsi régulièrement appel à la fédération pour l'embellissement de certaines parcelles en jachères fleuries. En dehors des contrats liés aux

déclarations de gel PAC nous avons encore 84 propriétaires engagés à hauteur de 83hectares de jachères. Certes, le caractère désormais obligatoire des CIPAN et des bandes enherbées nous conduit de fait à une réduction de nos démarches contractuelles, mais nous maintenons d'importants efforts de communication sur ce thème, notamment avec la diffusion de la plaquette « cultivons notre nature », qui a du faire l'objet d'une réédition en 2012.

Signalons enfin les 24 dossiers d'aménagements cynégétiques déposés par nos adhérents territoriaux et qui ont reçu un soutien financier de la fédération de près de 33000€, correspondant à des taux de subvention de 40 ou de 50%.

Signalons enfin les 1500 mètres de haies plantées sur les ACCA de Geay et de Meschers dans le cadre de la convention qui nous lie à la Chambre d'Agriculture et au Conseil Général. Notre fédération a eu aussi à reprendre son bâton de pèlerin pour siéger en tant que PQPN dans de nouveaux projets d'aménagement foncier à Sablonceaux et à Puydrouard, où nous espérons voir émerger un « rond point de la perdrix ».

2 Le suivi de la faune sauvage

Ce suivi passe par la connaissance des tableaux de chasse et toute l'activité de comptage et de suivi des causes anormales de mortalité du gibier.

2011/2012 aura été la onzième saison marquée par l'utilisation du carnet individuel de prélèvement.

Nous avons collecté avec votre collaboration plus de 78% des carnets (15912) délivrés en début de saison, ce qui est remarquable du fait qu'il n'y a pas eu de démarche spécifique de relance au plan départemental. Ce taux nous appelle cependant à la vigilance, car en pointant la situation de 2013 en ce début de semaine, nous sommes encore très en deçà du taux de retour habituel, qui dépasse les 80%. Un relâchement sur cet effort de récupération nous serait préjudiciable si nous voulons conserver le choix de la méthode de dépouillement, exhaustive ou par échantillon.

Il nous serait aussi préjudiciable si nous voulons conserver la maîtrise de nos outils de gestion et de leurs coûts d'application. A l'heure du carnet bécasse national, et avant que notre ministère de tutelle impose de nouvelles innovations pour des espèces migratrices soumises à plan de gestion, nous devons continuer de prouver notre auto discipline et éviter que le défaut de retour du carnet finisse par donner lieu à des sanctions pénales ou à des interdictions de chasser telle ou telle espèce.

A tout prendre, il nous semble préférable qu'un chasseur en faute sur ce point paie une amende statutaire à son ACCA plutôt qu'un timbre amende au Trésor Public.

Le message vaut également pour les 783 carnets de chasse de nuit qui, à l'initiative des propriétaires de tonne, nous sont revenus l'an dernier dans de meilleures proportions qu'auparavant. Il reste cependant quelques efforts à mener sur ce plan et nous comptons sur un sursaut de discipline de la part des inévitables retardataires.

Signe de la crise économique : près de 93% des chasseurs recensés la saison passée n'a pratiqué que sur un seul territoire de chasse, alors que la tendance des années précédentes était plutôt de l'ordre de 75%.

Sur le tableau de chasse de 2011/2012, on retiendra qu'il s'est prélevé deux fois et demi plus de perdrix rouges que de perdrix grises, et que les données brutes tendent à prouver que les PMA en vigueur n'avaient pas spécialement impacté le tableau de chasse global. Ils ont peut être contribué à une meilleure répartition de ces prélèvements dans le calendrier, et entre chasseurs d'un même territoire.

Le tableau de chasse du lièvre est repassé sous la barre des 10000 capucins, alors que celui du lapin a chuté de 25% pour atteindre 15662, soit quasiment la moyenne d'un lapin par chasseur charentais maritime. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que plus de 50% du tableau de chasse du lapin se réalise sur la seule île de Ré.

Le lièvre mérite une attention particulière, car les disparités sont énormes d'un secteur à l'autre, et ce malgré le réajustement des unités de gestion sur celles déjà en vigueur pour le plan de chasse.

Si l'indice kilométrique d'abondance moyen départemental était de 4,93 en 2012, il faut savoir que certains secteurs plafonnent à plus de 10 lièvres au kilomètre éclairé, quand d'autres végètent à 2,5. L'année 2012 aura été de plus une année zéro puisque l'adaptation de notre protocole de comptage aux nouvelles règles issues du code de la route nous a obligé à rester assis pour éclairer les animaux sur les quelques 483 kilomètres de tronçons prédéterminés. Des comptages systématiques sur certaines communes ont permis de confirmer les tendances observées dans le cadre de ce protocole.

Rappelons ici que la réglementation préfectorale qui s'est appliquée la saison dernière n'a fait que traduire ces chiffres et les propositions validées lors des réunions de chaque secteur. Ces propositions ont été votées par plus de 80% des adhérents, ce qui permet de mieux mesurer aujourd'hui le poids des réclamations tardives de certains jusque boutistes.

Le suivi de la faune sauvage est aussi depuis quelques années appréhendé sur le terrain du risque sanitaire et des causes de mortalité anormales.

Nous sommes bien sûr contraints de respecter des priorités budgétaires et limitons notre ambition à la collecte et aux analyses de cadavres d'espèces gibier. En 2011/2012, ce bilan a porté sur 14 lièvres, 2 lapins, 2 chevreuil, 1 cerf et, pour les oiseaux, 4 vanneaux, 3 bécasses et 1 barge à queue noire. Dans le cas des lièvres, ces macabres découvertes ont été faites en zone céréalière.

Selon les résultats du laboratoire vétérinaire départemental, les principales causes de mortalité relèvent pour 15% de traumatismes, 18% de parasitismes, 4% de causes virales, 37% d'origines bactériennes, alors que l'hypothermie liée à la vague de froid du début du mois de février a représenté 22% des cas.

Le lièvre, n'a pas été particulièrement victime de l'EBHS, un seul cas ayant été identifié sur la commune du THOU.

En marge de ce travail de surveillance, la reconduction de l'enquête fondée sur les autodiagnostic des cas de mortalité virale du lapin et du renard a encore été bien relayée. Avec 42 résultats pour le lapin et 122 pour le renard, nous avons en effet pu relever que le pic de myxomatose a frappé en plein automne les populations de lapins non seulement sur les îles, mais aussi sur la moitié ouest du département. Notons cependant que les populations de lapins ont beaucoup diminué, et ont de ce

fait été proportionnellement moins impactées, malgré un été indien favorable au développement de moustiques vecteurs de cette pathologie.

Le cas du renard mérite toute votre attention. De janvier à avril, un pic d'observations de cas de gale sarcoptique a eu de quoi inquiéter en ce que l'ensemble du département est apparu concerné.

Cela s'avère d'autant préoccupant que notre réseau, constitué d'observateurs chasseurs et de piégeurs de l'AGRP, reste encore largement sous utilisé.

En matière sanitaire, nous pouvons revenir sur les quatre principales actions menées.

La surveillance de l'influenza aviaire a connu un coup d'arrêt grâce à un arrêté enfin signé par le Ministre de l'Agriculture le 29 décembre 2010. L'écouvillonnage tant apprécié de nos appelants ne sera plus pratiqué désormais que pour un échantillon de 300 canards et seulement en cas de niveau de surveillance « modéré ». Il n'y a donc pas eu d'activité durant le dernier exercice car nous sommes restés au niveau de risque négligeable. Ce dossier était essentiel pour nous dans la mesure où la Charente Maritime est sur le podium national des départements où l'élevage amateur d'appelants pour la chasse est le plus important.

Ce même ministère cherche aussi à mobiliser les chasseurs formés à l'examen initial de la venaison en vue de surveiller la tuberculose bovine. Bien que les animaux domestiques soient les principaux réservoirs de virus, il peut aussi transiter par le grand gibier et surtout le blaireau. Nous avons donc intégré un nouveau réseau de surveillance baptisé SYLVATUB.

En Charente Maritime, notre réseau de chasseurs formés couvre désormais 309 communes et sa mobilisation intéresse fortement l'Administration, même si à ce jour nous sommes toujours classés en catégorie 1, c'est-à-dire que la surveillance de base est demandée alors qu'il n'y a pas de cas identifié de tuberculose impliquant une espèce sauvage.

Notre fédération est aussi en pointe sur la mise en place d'un suivi de la gestion des déchets issus de la chasse du grand gibier. En partenariat avec la FNC et nos homologues de la région Languedoc Roussillon, nous avons créé une fosse artificielle bétonnée chez un de nos adhérents du massif de Benon. Le but est de proposer à toutes les sociétés de chasse des solutions alternatives aux pratiques actuelles, permettant de garantir une gestion sécurisée des déchets que la réglementation européenne qualifie de « sous produits de gibier ». Si l'enfouissement est admis dans notre réglementation nationale, rien n'est dit sur ses modalités et il nous appartient d'anticiper pour proposer en amont des pratiques généralisables.

Au terme d'une première année de fonctionnement, les déchets de 134 sangliers et chevreuils ont été stockés. Le bilan provisoire que nous pouvons en faire à ce jour est que l'objectif de réduction du volume de déchets reste modeste, avec seulement 11%, mais que le système a l'avantage de détruire rapidement tous les réservoirs potentiels de pathologies.

Dernier point en matière sanitaire, notre contribution active à la mise en place d'une sérothèque nationale permettant de collecter des sérums et des rates des principales espèces chassées, telles que les sangliers et les chevreuils.

Au terme de la saison 2011/2012, nous avons collecté en Charente Maritime 66 sérums et 134 rates supplémentaires, et avons ainsi atteint l'objectif fixé par la FNC de disposer d'au moins 200 prélèvements pour les espèces sanglier et chevreuil. Nous attendons désormais le feu vert de la FNC pour débiter la phase d'analyse. Cette banque de données congelées nous aidera à répondre aux attaques plus ou moins frontales que nous subissons de la part de ceux qui souhaitent pointer le gibier du doigt dès qu'il s'agit de trouver un responsable à la propagation d'une nouvelle maladie, telle que la fièvre catarrhale ovine ou le virus de Schmallenberg.

3 la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Venons-en au grand gibier et aux enseignements du plan de chasse de 2011/2012.

Pour le cerf, 255 attributions pour 223 réalisations sur 55 territoires ouverts ont été comptabilisés.

Nous poursuivons là notre objectif de stabilisation des populations conforme aux souhaits des adhérents concernés. Petite parenthèse : l'éco-pont de Saint Ciers du Taillon semble remplir parfaitement son rôle puisque ce sont plus de 300 passages de cervidés qui ont été photographiés dans les deux sens au début de l'automne.

Pour le chevreuil, sur 5985 attributions, il y a eu 5692 réalisations sur 649 territoires. Il s'agit là d'une nouvelle progression du tableau de chasse de l'ordre de 3%. Les comptages réalisés en complément sur le secteur de Loulay démontrent que nous sommes loin de l'explosion démographique et qu'il convient de nuancer ce chiffre départemental car il cache de fortes disparités. Néanmoins, nous pouvons nous réjouir du développement progressif de la culture de la chasse du brocard à l'approche en période estivale car elle participe à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ce type de chasse explique en partie cette hausse des attributions notamment dans la Saintonge viticole.

Nous avons vu les demandes d'indemnisations de dégâts de chevreuils sur vignes repartir à la hausse et passer en un an de 48 à 88. Cela n'est pas lié à des surdensités mais à une conjoncture viticole permettant de commercialiser sans plafond la production au tarif du cognac, au besoin en utilisant la réserve climatique.

Nous pouvons continuer de promouvoir l'idée d'une gestion équilibrée du chevreuil notamment par le biais du développement du projet « chasse vacances ». Au titre de la saison 2011/2012, ce sont 91 brocards qui ont en effet été prélevés par 69 chasseurs en villégiature dans notre beau département.

Le sanglier reste en tête de nos préoccupations, à la fois par les passions qu'il suscite de toutes parts et au vu de son poids, évalué en 2011/2012 à 63% de la facture départementale des indemnisations.

En terme de tableau de chasse, il s'en est prélevé 2791 sur les 4049 attributions qui ont concerné 473 territoires. C'est la troisième année consécutive que ce tableau de chasse est en diminution et nous éloigne du record de 3480 sangliers prélevés en 2009. Ces résultats sont aussi par endroit le fruit de la mutualisation des bracelets que nous avons mis en place avec l'accord de la DDTM. Il reste encore des étapes à franchir en terme de gestion de calendrier mais vous savez tous qu'aucun texte ne permettra de pallier à l'absence de volonté des détenteurs voisins de formuler leur demande en commun.

Nous pouvons au passage tordre le cou à la rumeur nationale selon laquelle le plan de chasse ne servait qu'à multiplier les populations de sangliers.

L'évolution des surfaces de maïs détruites par le sanglier en Charente Maritime est un indicateur pour le moins objectif de cette situation : nous avons comptabilisé 61 hectares détruits et indemnisés. C'est dix hectares de plus qu'en 2011, année où la sécheresse avait permis aux agriculteurs de récolter beaucoup plus tôt que d'habitude. Mais c'est un seuil tout à fait acceptable et surtout très éloigné des records de 2008 où l'on avait atteint plus de 150 hectares.

Ce volet du grand gibier ne serait pas complet sans évoquer l'extension de la période de chasse instaurée par notre ministre et inaugurée durant l'été 2011.

Du 14 juin au 14 août, il a été délivré des autorisations préfectorales à 62 détenteurs qui ont pu prélever 36 sangliers pour éviter l'aggravation de la facture de dégâts sur maïs. Cela correspond à 1% du tableau de chasse annuel départemental et montre bien qu'il n'en a été fait usage qu'en cas de nécessité. La saison dernière, vous avez peut être pu apprécier la simplification obtenue auprès de la DDTM permettant de disposer d'une autorisation non pas journalière mais valable quinze jours.

La formation

La formation constitue un secteur en progression constante au sein de la fédération. Le dernier exercice a été riche en volume et en innovations.

Commençons par le cœur de notre mission, à savoir la formation des futurs chasseurs. Le redressement amorcé depuis 2007 s'est encore poursuivi sous l'influence du nouveau système instauré fin 2010 pour la préparation accélérée des candidats aux épreuves du permis de chasser

Ce système nous a permis de proposer comme à Paris et chez nos voisins girondins une formule où tout est possible en l'espace d'une semaine. Nous avons ainsi comptabilisé plus de 17% d'augmentation du nombre d'inscrits en un an depuis la réforme. Nous avons terminé l'année avec 314 nouveaux chasseurs potentiels, grâce à une progression de plus de 8% du taux de réussite aux examens pratiques.

Sachez qu'en pratique le centre de formation de la fédération est mobilisé 15 jours par mois durant toute l'année pour permettre au plus grand nombre de suivre cette formation et l'examen qui en découle. Les places sont donc limitées et il nous a fallu instaurer début 2012 un système de chèque de caution pour limiter l'absentéisme aux seuls cas valablement excusés.

Il en va de même pour les autres formations organisées parfois dans un cadre réglementaire très précis et qui restent proposées gratuitement dans la mesure où elles sont totalement financées par le timbre fédéral.

La formation complémentaire nécessaire pour pratiquer la chasse à l'arc organisée chaque année avec l'association des archers de la région connaît de plus en plus de succès, avec encore 34 chasseurs formés en 2010/2011. Depuis que cette formation a été reprise à l'échelle de notre département, nous en sommes à plus de 150 archers formés, signe du dynamisme de ce mode de chasse sans fusil.

La formation des gardes chasse particuliers a été suivie par 23 stagiaires, cette formation est réalisée avec la collaboration de l'ONCFS.

68 stagiaires ont pu suivre la formation à l'agrément de piégeur, formation conduite avec l'appui de l'AGRP. Nous ne pouvons que regretter à ce sujet l'instauration réglementaire d'un âge minimum de 15 ans, requis en plus de l'autorisation parentale, pour devenir piégeur agréé. Sans chercher à battre des records, nous avons en effet l'habitude de former quelques collégiens motivés qui trouvaient là une saine occupation à une période où leur établissement était réquisitionné pour le brevet.

Avec un important turn-over des dirigeants d'ACCA estimé à 5% par an, il nous est aussi apparu important de prendre le temps d'une journée complète de formation et d'échange avec les courageux qui reprennent le flambeau dans leur ACCA, parfois dans un contexte délicat.

19 personnes ont pu suivre cette formation organisée une fois par an durant le mois de juillet. Le pilotage d'une ACCA et l'organisation des battues étaient au programme de cette journée apparemment très appréciée. Dans le même esprit, la réunion technique organisée mi septembre avec les trésoriers des ACCA, anciens ou nouveaux, correspond à un réel besoin.

3 stages, payants pour le coup, organisés sur décision des Procureurs pour les auteurs d'infractions de chasse ont aussi eu lieu dans le cadre des compositions pénales et ont concerné 36 personnes durant le dernier exercice.

En partenariat avec les abattoirs de Surgères et de Montguyon, la fédération a poursuivi son travail de formation des chasseurs volontaires à l'examen initial du gibier. Avec 44 stagiaires de plus durant l'année écoulée, nous comptabilisons désormais 570 examinateurs agréés en Charente Maritime.

Confrontés à la recrudescence des populations de renards, et dans un contexte où le piégeage et les battues ne suffisent plus, la fédération a créé une formation spéciale sur le tir d'été à l'affût. Vous avez été très nombreux à vous inscrire au point de nous pousser à programmer des sessions supplémentaires à celles qui ont permis de former 90 chasseurs sur 4 sessions.

La coordination et l'appui technique aux chasseurs

Le service de validation des permis de chasser est aujourd'hui développé dans toutes ses dimensions de manière à assurer la meilleure offre possible dans le respect du cahier des charges de cette mission de service public. Le fait que nous permettions de valider non seulement par courrier, mais aussi sur place et par internet permet de satisfaire le plus grand nombre, la voie classique du courrier acheminé par voie postale se réduisant d'année en année au profit de la procédure de paiement à distance, qui touche désormais presque un chasseur sur quatre. Dans le même temps, plus de 3000 validations se font encore annuellement sur place aux heures d'ouverture des bureaux, faisant de Saint Julien de l'Escap une destination très courue en période estivale.

Les partenariats tissés avec le Crédit Agricole pour l'impression des carnets de prélèvements, le groupe Décathlon pour l'acheminement du courrier de relance, et les MMA de Surgères pour l'offre d'assurance individuelle, nous ont permis de poursuivre notre politique d'investissement. Celle-ci

nous permet, après une année de tests, de traiter l'archivage et la lecture automatique des documents que la plupart d'entre vous remplissent désormais sans rature ni surcharge. Le taux de rejet des demandes de validation est passé l'an dernier de 6 à 2%, signe que les chasseurs sont désormais familiarisés avec cette démarche.

Avec 21671 adhérents au terme de la saison 2011/2012 (22064 si l'on ajoute les permis temporaires), notre fédération incarne pour la seconde année consécutive la plus importante association du département, devant respectivement la Fédération de Pêche et la Ligue de Football.

L'érosion de nos effectifs, encore marquée à plus de 2% l'an dernier, permet aussi de constater un rajeunissement progressif de nos adhérents avec une moyenne d'âge établie à 53 ans et demi, contre 57 il y a cinq ans. Les moins de 35 ans représentent plus de 3500 personnes, ce qui est loin d'être confidentiel et doit permettre de rester confiant dans l'avenir.

Dans le cadre de l'appui aux sociétés de chasse, nous avons réussi à rebondir après la résiliation du contrat groupe par ALLIANZ et une solution a pu être trouvée pour éviter toute interruption des garanties auprès des MMA. Vous avez été 335 à nous rejoindre dans cette voie, ce qui marque votre intérêt pour ce service complémentaire. La fédération ne se contente pas de collecter des primes qui ne suffisent plus forcément à équilibrer les résultats techniques du fait de l'inflation de sinistres pour des dégâts de lapins. Nous nous efforçons d'accompagner les ACCA avant la phase d'expertise pour mettre tous les atouts de leur côté, car lorsque nous nous retrouvons en contentieux devant le juge civil, la tournure des événements nous expose parfois, comme sur l'île de Ré, à de grandes déconvenues. Nous avons eu tout de même des décisions de justice rendues en faveur des ACCA comme celles d'Aigrefeuille d'Aunis ou de Mornac sur Seudre.

La Fédération n'hésite pas comme chaque année à prendre en main l'organisation de certaines assemblées générales ou conseils d'administration d'ACCA pour aider les bénévoles à repartir d'un bon pied tout en assurant la sérénité des débats. Durant l'exercice 2011/2012, ce sont les ACCA de Champagnolles, de Pons, de La Jard, d'Aytré et de Sainte Marie de Ré qui ont été bénéficiaires de cet appui. Dans le contexte plus rigide d'un comité de gestion préfectoral, l'ACCA de Rochefort a été si l'on ose dire « sauvée des eaux » alors que le sort de celle de Saint Jean d'Angely est toujours en suspend.

L'appui aux territoires est également très concrètement assuré sept jours sur sept en période de chasse par nos agents assermentés. Cette activité de police de proximité et de renseignement reste très largement appréciée.

Une constatation s'impose sur le bilan des infractions à la police de la chasse mesurée au travers des procédures des agents de la fédération et de ceux de l'ONCFS : le non respect des règles de gestion (plans de chasse et PMA) reste en tête avec près de 30% des cas, suivies par les infractions aux règles de sécurité (21%). Les délits n'occupent qu'une place marginale, l'essentiel étant constitué de contraventions. Alors que nos agents ont dressé 24 procès verbaux et 20 avertissements sans frais, l'ONCFS a accumulé 34 procès verbaux et surtout 35 procédures de timbres amendes.

Sachez qu'avec tous les moyens dont ils disposent aujourd'hui, les Procureurs parviennent quasiment à un taux de 100% de réponses pénales sur toutes les affaires de chasse. Pour importants qu'ils soient, ces chiffres révèlent, au vu de la population de chasseurs concernés, un très faible taux

d'infractions. A l'exception des timbres amendes qui restent un outil largement utilisé par l'ONCFS, les autres procédures ont diminué de près d'un tiers par rapport à l'exercice précédent. Une certitude en ce qui nous concerne : ce ne sont pas que des bons chasseurs qui sont verbalisés.

La communication et tout ce qui relève de l'éducation à l'environnement

A l'époque où tout le monde communique et où l'information instantanée nous submerge, la fédération se doit de garder la tête froide pour réaliser un vrai travail d'information et garantir un contenu certifié ou authentifié. Cette précaution pour expliquer aussi que le rythme des circulaires, lettres aux adhérents ou actualités de notre site internet est une priorité qui ne peut s'affranchir d'un minimum de rigueur. Les rares fois où nous tirons trop vite sont toujours payées au prix fort, comme avec les calendriers sans cesse remis en cause pour la chasse des différentes espèces migratrices ou le remplissage des mares de tonne selon les bassins versants. L'expérience des arrêtés pris en fonction de la vague de froid constitue aussi de ce point de vue un cas d'école.

Le fait que vous ayez été près de 800, représentant 70% des ACCA, à suivre nos traditionnelles réunions de secteur nous a conforté dans ces échanges directs qui témoignent de la vitalité de notre réseau et du lien social qu'il génère.

En 2012, la fréquentation de notre site internet s'est stabilisée avec une communauté de 19263 internautes. Il faut savoir qu'ils y passent en moyenne 2 minutes et 20 secondes pour aller chercher l'essentiel sur 3 à 4 pages du site.

Alors que 53% de nos adhérents nous ont donné leur adresse mail, ce chiffre nous interpelle sur l'opportunité de répondre aux sollicitations des non chasseurs, qu'il s'agisse de particuliers ou de collectivités. Nous avons pu au cours de la saison dernière répondre à des attaques ciblées sur l'interdiction de la chasse le dimanche grâce à la mobilisation de notre réseau. Les médias qui se croyaient bien inspirés en sollicitant leurs lecteurs ou leurs auditeurs en ont été pour leurs frais avec des scores favorables à la chasse qui se situaient entre 70 et 85%.

L'effort d'information auquel vous participez très majoritairement pour collecter des abonnements à notre revue trimestrielle « Chasseur en Poitou-Charentes » est aussi un gage de notre capacité à informer sans concession sur l'actualité cynégétique. Avec plus de 11985 abonnés sur le dernier exercice, nous constatons aussi qu'il est nécessaire de réexpliquer la démarche à certains dirigeants d'ACCA qui n'étaient pas ceux qui ont aidé à la construction de cette politique en 1993. Un important travail de rénovation du contenu et de la maquette a été plébiscité par 98% des lecteurs. Notre Président aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Sur le plan évènementiel, notre fédération est restée très active en participant à la Fête du Douhet, aux journées de la chasse des trois magasins Décathlon, et au salon de l'Élevage de Surgères.

L'organisation de la troisième semaine de la chasse au lycée hôtelier de La Rochelle a aussi permis de sceller un succès qui nous vaut d'être cité en exemple au plan national, et auquel nous sommes d'autant attachés que ce partenariat a été scellé dans le marbre avec la nouvelle équipe dirigeante de l'établissement. Signalons pour l'anecdote que les élèves et leurs professeurs ont réussi à nous redonner envie de manger du lapin de l'île de Ré !

Deux autres actions méritent de figurer dans ce rapport. En premier lieu il convient de saluer la très honnête fréquentation de notre réserve de chasse de la Cabane de Moins, pour laquelle nous employons des volontaires au service civique en appui du personnel fédéral. Avec encore près de 5000 personnes encadrées lors des visites guidées, dont plus de 1900 scolaires, notre site reste notre meilleure vitrine en pleine nature. Elle contribue à la notoriété positive de la chasse en ce qu'elle peut apporter en faveur de la biodiversité. Notre regret est peut être de ne pas y voir davantage de chasseurs dans le cadre des réservations de groupes, car la communication interne ne doit pas être négligée.

La commission communication de notre fédération a aussi durant l'exercice écoulé animé un groupe de travail des fédérations du Poitou-Charentes pour mener à bien la réalisation d'une nouvelle exposition itinérante sur le grand gibier, et asseoir un cahier des charges qui depuis est exploité pour d'autres projets d'expositions. Le travail d'équipe a permis de réaliser quelques économies d'échelle et de dépasser le cadre statutaire d'une fédération régionale mise en sommeil pour des raisons économiques.

Ce balayage des activités fédérales atteste d'un travail quotidien conforme à l'intérêt général de la chasse et à ce qui doit être fait par une fédération des chasseurs. Je vous remercie de rendre hommage aux professionnels et aux élus de la fédération qui ont alimenté ce rapport moral, que je soumets à votre approbation.

Merci de votre attention.